



COMITE DU 09 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N°	C2020	12	09	04
------------------------	--------------	-----------	-----------	-----------

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 03 décembre 2020
- Nombre de membres en exercice : 64
- Nombre de membres présents : 41
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 10
- Nombre de membres absents et excusés : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20201209-C2020120904-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2020

Affichage : 11/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



FINANCES TARIFS 2020 MODIFICATIONS

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 novembre 2020,

Considérant que le projet de modification sous forme de complément de la délibération du Comité n°C20201014_03 en date du 14 octobre 2020 et relative aux tarifs 2020 porte sur les points suivants :

1. Traitement des DASRI exceptionnels en poste de nuit et du samedi

Dans le contexte sanitaire de ce deuxième confinement, les tonnages de DASRI sont en évolution et les collecteurs anticipent encore leur augmentation.

En effet, les établissements hospitaliers et assimilés (publics et privés) doivent tous faire face à un afflux important de patients notamment atteints de la Covid-19. Les bacs destinés à recevoir les DASRI se remplissant plus rapidement qu'à l'accoutumée, ces établissements ont sollicité les collecteurs pour augmenter la rotation des bacs.

En conséquence, les collecteurs apportent plus fréquemment des bacs sur la chaîne DASRI qui est ouverte de 6 heures à 17 heures du lundi au vendredi et le samedi matin.

Au vu des délais d'attente déjà longs et des impératifs de traitement des DASRI par incinération sous 48 heures, le SMEDAR a demandé à la SNVE de mettre en place un poste de nuit afin d'accueillir et de traiter les DASRI pendant la période de tension dans les services de santé.

Il a également été demandé, si nécessaire, d'ouvrir la capacité de traitement le samedi.

Cette période est dans un premier temps estimée à 2 semaines et demi, soit 13 nuits et 2 samedis, pourrait être rallongée si besoin.

La SNVE estime pouvoir traiter 6 tonnes maximum par nuit et environ trois tonnes le samedi.

Le SMEDAR propose une majoration visant à couvrir ces coûts supplémentaires sur la base d'un prix par tonne.

2. Considérant que le 2^{ème} point porte sur la création d'un tarif d'ensachage de compost : 1,93 € HT/sac ;
3. Considérant enfin que le 3^{ème} point porte sur la gratuité des apports de déchets incinérables issus des Associations bénéficiant d'une autorisation préalable.

La Commission de finances du 25 novembre 2020 ayant rendu un avis favorable,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Roland MARUT, Vice-Président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité la création des deux tarifs suivants :
 - 48,00 €/tonne valant majoration du coût de traitement des DASRI (110€/tonne tarif de base), valable pour couvrir le recours aux postes de nuit et du samedi pour le traitement des DASRI (*cette majoration s'appliquera sur un forfait de 6 tonnes par poste (la nuit), proratisé sur le demi-poste du samedi, avec traitement DASRI.*)
 - 1,93 € HT/sac pour la prestation d'ensachage de compost ;
- Approuve à l'unanimité la gratuité des apports de déchets incinérables issus des Associations bénéficiant d'une autorisation préalable.

Nb de votes POUR	51
Nb de votes CONTRE	00
Abstention(s)	00

Grille tarifaire 2020 - Comité du 9 décembre 2020

Prix unitaires HT	Déchets en apport direct	Unité	Déchèteries	Unité	Valenseine	Unité	Services Techniques et autres	Unité
Incinérables :								
<i>Ordures Ménagères</i>								
- Transport/Traitement	95,76 €	la tonne			83,65 €	la tonne		
- Transport/Traitement (Dieppe 2e année lissage)	94,89 €	la tonne						
- Transport					26,92 €	la tonne		
<i>DASRI</i>								
- Traitement					110,00 €	la tonne		
- Majoration pour traitement except (par poste de nuit(6 t) ou 1/2 poste du samedi (3t))					48,00 €	la tonne		
<i>Autres incinérables</i>								
- Traitement 1			80,30 €	la tonne	76,89 €	la tonne jusqu'à 54100	84,61 €	la tonne
- Traitement 2					58,00 €	à partir de 54101 tonnes		
- Associations soumises à autorisation préalable							0,00 €	la tonne
- Refus de tri et Omr en provenance de collectivités/clients extérieur(e)s							85,00 €	la tonne
- Transport			100,00 €	la rotation	26,92 €	la tonne	26,92 €	la tonne
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : ratio compris entre 2,3 et 10 tonnes par rotation								
- TGAP incinérables (hors DASRI)	selon taux en vigueur en 2020							
- TGAP DASRI	selon taux en vigueur en 2020							
- Taxe Communale	1,50 €							
Non incinérables								
- Traitement	100,96 €	la tonne	103,54 €	la tonne	103,54 €	la tonne	103,54 €	la tonne
- Transport	26,29 €	la tonne	100,00 €	la rotation	26,92 €	la tonne	26,92 €	la tonne
- TGAP non incinérables	selon taux en vigueur en 2020							
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : supérieur ou égal à 3,8 tonnes/rotation ET respect du PTAC								
Déchets Verts								
- Traitement	37,55 €	la tonne	37,55 €	la tonne	37,55 €	la tonne	37,55 €	la tonne
- Transport	26,92 €	la tonne	100,00 €	la rotation	26,92 €	la tonne	26,92 €	la tonne
- Transport par camion grue ou remorque			30,00 €	la tonne				
- Transport tontes apportée en méthanisation			32,16 €	la tonne				
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : supérieur ou égal à 2,5 tonnes/rotation								
Recyclables								
- Traitement					151,50 €	la tonne		
- Transport			100,00 €	la rotation				
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : supérieur ou égal à 0,54 tonne/rotation								
Gravats								
- Traitement			4,06 €	la tonne	31,84 €	la tonne		
- Transport			100,00 €	la rotation				
- Transport & traitement							31,84 €	la tonne
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : supérieur ou égal à 7,8 tonnes/rotation ET respect du PTAC								
DDS : Transport & Traitement								
- solvants chlorés et non chlorés			493,00 €	la tonne				
- Peintures, vernis, endos et colles			501,00 €	la tonne				
- Acides et bases			816,00 €	la tonne				
- Produits phytosanitaires			1 615,00 €	la tonne				
- Produits des laboratoires			4 910,00 €	la tonne				
- Aérosols			1 170,00 €	la tonne				
- Huiles et corps gras végétaux			293,00 €	la tonne				
- Produits chimiques dangereux			1 000,00 €	la tonne				
- Radiographies			456,00 €	la tonne				
- Combustibles solides			2 019,00 €	la tonne				
- Extincteurs			1 800,00 €	la tonne				
- Emballages vides souillés (EVS)			750,00 €	la tonne				
- Filtres à huile			500,00 €	la tonne				
- Bouteilles de gaz			75,00 €	la palette				
- TGAP sur les DDS	selon taux en vigueur en 2020							

Amiante				
- Traitement		143,35 €		
- Transport (enlèvement Big Bag)		244,87 €		
- Fourniture sac Big Bag		112,85 €		
Prestations :				
Caissons				
- Location		148,02 € le mois		
- Location		7,90€ par jour		
- Manipulation dimanche/jour férié		52,40€ par prestation		
Non conformités				
- Refus tontes apportées en méthanisation		138,55 € forfait		
- Evacuation déchets verts non conformes		96,05 € forfait		
- Refus de benne		201,82 € forfait		
- Défaut de chargement		321,52 € forfait		
- Rechargement déchets non conformes		189,83 € forfait		
<i>Une majoration de 30 % sera appliquée pour les prestations de transport effectuées en direction d'un site fermé</i>				
<i>Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchetteries</i>				
Transports				
- Transport par camion grue ou remorque (tous flux)		30,00 € par tonne		
- Transport par camion grue avec pesée embarquée		59,33 € par tonne		
- Transport par camion hydraulique		122,26 € par rotation		
Divers				
- Vente mâchefers		0,00 € la tonne		
- Vente compost en vrac		1,86 € la tonne		
- Vente de compost en sac		2,17 € le sac		
- Prestation ensachage		1,93 € le sac		
- Vente biomasse		0,00 € la tonne		
- Réparation conteneur DASRI		91,12 € forfait		
- Remplacement d'un conteneur DASRI		419,00 € l'unité		
- Double pesée sur un site du SMEDAR		5,80 € la prestation		
- Ouverture site du SMEDAR hors jour ouvré		750,00 € par jour par équipement		
- Transfert de déchets à la chargeuse		8,50 € la tonne		
- Tassage des déchets dans les bennes		675,00 € le mois		
- Isolation & traitement de déchets amiantés reçus sur site		263,97 € forfait		
- constat radioactivité		22,20 € la tonne		

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ